

AVANT-PROPOS

Ce livre composite est né de la confluence de deux thèmes qui préoccupent ma réflexion de citoyen.

L'échec politique, ou l'échec d'un projet collectif, et l'échec en politique, ou la défaite temporaire ou définitive d'un acteur politique, le deuxième résultant souvent du premier, forment un thème auquel je m'intéresse depuis longtemps. L'histoire québécoise de la deuxième moitié du xx^e siècle, dont j'ai été un observateur attentif, et celle du xx^e siècle en général, que j'ai un peu étudiée, fournissent quelques éloquents exemples d'échecs politiques ou d'échecs en politique. À l'échelle mondiale, de très grands personnages politiques ont vécu de tels échecs. Pour le seul xx^e siècle, il me vient à l'esprit de citer, à titre d'exemples, Winston Churchill qui a gagné une guerre mettant en péril la vie même de sa nation, mais qui fut congédié par l'électorat sitôt la guerre finie et qui, surtout, a vécu assez pour revenir trop longtemps au pouvoir et pour voir disparaître son bien-aimé Empire britannique ; Charles de Gaulle qui a deux fois arraché son pays à l'abîme, mais qui a été amené deux fois à se démettre lui-même du pouvoir, en 1946 par le jeu recommencé et devenu insupportable des partis politiques et en 1969, dans le sillage de la révolte étudiante de mai 1968 ; le Mahatma Gandhi qui a arraché par la non-violence l'indépendance de l'Inde, mais qui a dû se résigner à la

partition violente séparant les musulmans des hindous et qui, cruelle ironie, est mort assassiné par un fanatique ; et l'énumération des échecs politiques et des échecs en politique pourrait longuement continuer. Certes, il y a des réussites politiques. Ainsi, la V^e République mise en place par de Gaulle en 1958 tient bon ; mais le pays ne pratique plus l'indépendance nationale comme il la concevait et sa « *certaine idée de la France* » a probablement péri avec lui. Ainsi encore, P.E. Trudeau a gagné son pari de rapatrier la Constitution canadienne enrichie d'une charte des droits ; mais serait-il heureux, lui qui a utilisé le pouvoir politique avec délectation, du gouvernement des juges auquel sa charte a conduit ? Du refus continu du Québec, qu'il a pourtant voulu servir, à sa manière, d'adhérer à son œuvre constitutionnelle ? Et du déclin irréversible du français, au Canada comme possiblement au Québec même, français auquel sa Loi sur les langues officielles devait assurer un vrai droit de cité au Canada ? Par-delà les réussites, l'échec politique et l'échec en politique nourrissent inépuisablement la réflexion et sont aussi des révélateurs privilégiés de l'expérience humaine de vie en société.

Dans un autre ordre d'idées, pour le Québec d'après la Révolution tranquille comme pour l'Occident en général (à l'exclusion d'une bonne partie de la population des États-Unis), l'un et l'autre de plus en plus détachés de leur héritage religieux chrétien, la montée en puissance du fondamentalisme religieux ravive des débats que les nations croyaient définitivement relégués à l'histoire. Quels rapports doit-on établir entre religion et politique ? La religion est-elle de l'ordre du privé ou l'organisation sociale doit-elle

lui reconnaître des privilèges publics ? Comment construire une citoyenneté inclusive quand des groupes inspirés par une foi intraitable réclament une loi particulière ? Jusqu'à quel point faut-il consentir des « accomodements raisonnables » à des personnes qui veulent vivre intégralement, dans des sociétés sécularisées, les préceptes de leur religion ? Comment faire en sorte que la liberté de religion reconnue par les chartes des droits ne soit pas la voie de passage vers l'établissement d'un cadre de vie publique qui rende impossibles les autres libertés proclamées par ces chartes ? Plus fondamentalement, comment faire coexister, dans la formulation de choix politiques et dans la mise en place d'un cadre de vie commun, des visions de l'être humain, des rapports entre hommes et femmes, de la société, de l'histoire, aussi radicalement opposées que les visions fondamentalistes et les visions sécularisées ? Ce ne sont pas des questions gratuites. Partout maintenant, les fondamentalismes religieux veulent substituer aux codes civils et criminels et aux cadres politiques d'inspiration libérale, au sens large du terme, des codes civils et criminels et des cadres politiques traduisant très précisément des opinions religieuses. Faut-il insister en rappelant les pratiques que semble vouloir établir sur les terres qu'il a conquises le « Califat » autoproclamé de l'« État islamique » ? Les démocraties libérales occidentales, dont la québécoise et la canadienne, fières de leurs généreuses déclarations des droits de la personne, doivent apprendre à vivre, dans et hors leurs frontières, avec des groupes qui veulent mettre en place un ordre social radicalement différent nourri d'une foi intransigeante. Plus fondamentalement, il faut courir le risque de

préserver des libertés pour tous, y incluant pour des personnes qui les réclament au nom des principes libéraux eux-mêmes tout en rêvant parfois d'un nouvel ordre social et politique où ces libertés ne seraient plus reconnues, du moins sous leur forme actuelle. Le sacrifice de plus de 150 militaires canadiens dans les paysages arides de l'Afghanistan ne nous a apporté aucun avancement dans la solution de cet enjeu désormais capital. Il sera présent probablement longtemps dans les sociétés se réclamant de la démocratie libérale. Peut-être de nouvelles formes de démocraties réussiront-elles à échapper à ces enjeux; cependant, pour ma part, je ne les vois pas. Mais il est vrai aussi que l'avenir qui m'est réservé est sans doute significativement moindre que le passé que j'ai déjà vécu.

Il y a des moments dans l'histoire québécoise où les deux thèmes que je viens d'esquisser convergent et fusionnent. Un tel moment survient entre septembre 1897 et janvier 1898. Le gouvernement libéral du premier ministre Félix-Gabriel Marchand, élu décisivement le 11 mai 1897, veut créer un ministère de l'Instruction publique. Le projet de loi suscite une virulente opposition de l'Église catholique et du mouvement politico-religieux de l'ultramontanisme. Le projet, adopté le 5 janvier 1898 par la majorité de l'Assemblée législative élue, est rejeté le 10 janvier suivant par le Conseil législatif (non-élu, comme l'est encore aujourd'hui le Sénat canadien) à majorité conservatrice. Cet échec politique sera durable, puisqu'il faudra attendre 1964 pour que le Québec se dote d'un ministère de l'Éducation.

Il m'est apparu intéressant de revenir sur ces événements de 1897-1898 pour explorer les thèmes de l'échec politique,

de l'échec en politique, de l'affrontement de l'Église et de l'État, du conflit entre religion et politique, du choc frontal de visions radicalement incompatibles de l'être humain et de la vie en société. Dans le présent livre, je le fais en trois temps. Une introduction rappelle les événements, les principaux protagonistes et les forces en présence. Une sélection de documents de l'époque permet d'entendre les discours officiels et les échanges privés entre opposants. Entre les deux, j'ai tenté un essai d'interprétation dramatique (une pièce de théâtre) des personnages et des événements. Dans cette partie centrale de ce livre, tout en étant pour l'essentiel très fidèle à la trame historique, j'ai mis en scène les principaux protagonistes de l'époque et je me suis efforcé de les faire agir en cherchant à faire ressortir, par-delà les discours et les écrits de l'époque, les conceptions et croyances les plus profondes qui les structurent et les animent comme êtres humains, les mobiles secrets ou occultes qui les font agir, leurs ambitions et les affrontements où ils se heurtent les uns aux autres. La forme dramatique, et non l'analyse historique, a été privilégiée dans l'espoir de mieux rejoindre les gens d'aujourd'hui, comme on aurait pu choisir la forme du roman.

Et l'interprétation dramatique se nourrit de ce proverbe italien : « *Se non è vero, è ben trovato !* »